

COMMUNIQUE PRESSE

20 FEVRIER 2020

CLAIRSIENNE AMENAGEUR DE LA ZAC DU CENTRE-BOURG DE SAINT JEAN D'ILLAC

Signature du Traité de Concession d'Aménagement

Le jeudi 20 février 2020 à 11h00, Hervé Seyve, Maire de Saint Jean d'Illac et Daniel Palmaro, Directeur général de Clairsienne signent le Traité de Concession d'Aménagement pour la création et la réalisation de la future ZAC du Centre-Bourg de Saint-Jean d'Illac.

Au cœur de cette ville qui ne manque pas d'atouts avec ses espaces paysagers majeurs, son échelle à taille humaine, sa proximité avec la métropole bordelaise et le bassin d'Arcachon, il s'agit aujourd'hui de requalifier et de redynamiser son centre-ville. Ce projet propose une offre diversifiée de logements, de commerces et de services structurants en réponse aux enjeux du territoire, aux aspirations et aux modes de vie des illacais dans le respect du patrimoine, du caractère forestier de la commune et de l'identité du bourg.

Dans l'optique de poursuivre son activité d'aménageur responsable fondée sur une approche bienveillante et singulière au regard des enjeux des territoires sur lesquels elle intervient, Clairsienne lauréate pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée, accompagne la ville de Saint Jean d'Illac dans la reconfiguration progressive de son centre-ville afin de réaliser un véritable quartier responsable et un bourg « actif ».

Suite à une démarche de concertation déployée avec les habitants et les acteurs du territoire depuis la genèse du projet, 5 enjeux communs ont émergés :

- Renforcer le lien avec le Grand Paysage,
- Dynamiser le cœur de bourg en créant de nouvelles surfaces commerciales,
- Améliorer les conditions de déplacement, les mobilités alternatives et l'offre de stationnement,
- Aménager de nouveaux espaces publics structurants,
- Réaliser des programmes résidentiels diversifiés.

Ces axes fondateurs structurent le projet et guident la programmation jusqu'en 2031 vers un urbanisme positif et bioclimatique.

Dans les 10 ans, le centre-bourg verra la construction d'environ 600 logements à un rythme mesuré de 60 logements par an, l'aménagement d'espaces publics structurants tel qu'un équipement de quartier, implanté au cœur du centre-bourg.

En lieu et place de la halle Quérandeau, cet équipement comprend un parking silo de 227 places, dont une centaine sera réservée au public, et un local d'environ 900 m² destiné aux associations dont l'Association Musicale et Chorégraphique Illacaise (A.M.C.I.).

A ceci s'ajoute la réalisation de 1 917m² de locaux commerciaux et de services ainsi que la valorisation et le renforcement de la trame paysagère à travers le réaménagement et la création d'espaces publics tel que l'esplanade du Bigou, dont la surface va quasiment doublée, et le réaménagement de l'écosystème de la Jalle. Cet « itinéraire bis » dédié aux mobilités douces, offrira demain des fonctionnalités et des bénéfices multiples : réservoir de biodiversité, gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleurs, lieu d'échanges et de liens sociaux.

Au cœur de ce projet, Clairsienne a fait le choix d'un urbanisme « bioclimatique » respectueux de l'environnement, du pouvoir d'achat des habitants et des ressources du territoire et « positif » fondé sur une dynamique participative rythmée de rencontres, d'ateliers et d'événements afin d'enrichir ce futur quartier en s'appuyant sur l'expertise des habitants.

Première étape de ce projet d'envergure, la déconstruction de la résidence « Les Magnolias », située au cœur du centre-bourg, avenue du Las. Initialement prévue en 2020, elle sera finalement décalée en 2021 afin de permettre à 66 étudiants de l'école Elisa Aerospace de disposer d'un logement du 1er août 2020 au 30 juin 2021 en attendant la livraison d'une résidence qui leur sera dédiée. Un protocole de mise à disposition sera également signé ce jour.

En parallèle, le programme de construction de 28 logements « Les Clairières de Chantegrive » sera livré à l'été 2020 et permettra le relogement des derniers locataires de la résidence « Les Magnolias ». Cette résidence accueillera également le comité départemental handisport pour lequel un logement adapté aux personnes à mobilité réduite a été réservé.



CLAIRSIENNE

Implantée en Gironde depuis 1958, Clairsienne est une Entreprise Sociale pour l'Habitat filiale du groupe 3F. Acteur majeur de l'habitat en Nouvelle-Aquitaine, elle gère plus de 12 827 logements et accompagne 26 216 locataires dans 160 villes. Opérateur global de l'habitat - Bailleur social, aménageur, promoteur, constructeur et syndic – Clairsienne contribue au développement économique, urbain et social des territoires dans une logique de Responsabilité Sociétale des Entreprises Clairsienne, un collectif d'initiatives positives de 200 collaborateurs pour le logement social de demain, l'habitat qu'elle construit, l'environnement qu'elle préserve et les habitants dont elle prend soin.

Son Président est Michel GAUSSENS et son Directeur général est Daniel PALMARO.

Suivez nos initiatives sur : www.clairsienne.fr @clairsienne YouTube Clairsienne

Contact presse : Almérinda Lucas – 05 56 292 139 – a.lucas@clairsienne.fr